



Réglementation Amiante: Obligations et responsabilités

Durée :

2 jours, soit 14 heures
Formation préconisée pour un groupe de 5 stagiaires maximum

Public :

Architectes, Chefs de projets, Ingénieurs,
Entreprises du Bâtiment, AMO, SPS,
économiste de la construction,
Programmeur, Maitrise d'œuvre, expertise

Pré requis :

Aucun

Objectifs et compétences visées :

Connaître et appliquer dans toutes les phases d'un projet, les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante.

Méthode pédagogique et suivi qualité :

Etudes de cas concrets sur projets réalisés, en cours de réalisation et ou futurs.
Solutions techniques à partir d'exemples créés et en création.
Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de Formation.
Evaluation des acquis durant toute la session.
Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation.
Attestation de Formation et feuille d'émargement.
Votre Conseiller Formation est à votre disposition pour le suivi Qualité, la satisfaction de la Formation et toute demande de médiation.

Compétence formateur :

Ingénieurs en Bâtiment, Consultant en polluants du bâtiment, Hygiéniste du Travail et de l'Environnement.
SS4, SS3 - Certification Veritas – cofrac
« Arrêté du 21 novembre 2006 opérateurs de repérage et diagnostic amiante » - 10 ans d'expérience.

Programme de formation :

Jour 1 :

Contexte général et réglementation:

Les matériaux et produits contenant de l'amiante dans les opérations de construction et de réhabilitation.

Assistance à Maîtrise d'ouvrage. CCTP.

Exigences réglementaires pour l'élaboration d'un CCTP.

Plan de Retrait et d'Encapsulage (PRE).

Dossier Technique Amiante (DTA).

Rapport de repérage avant travaux ou démolition.

Réglementation amiante générale.

Les exigences de la réglementation en 2019

Protection des travailleurs et vérification du personnel formé.

Consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail.

Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des

expositions et à l'information personnelle des travailleurs.

Formation à la sécurité du personnel au poste de travail.

Les exigences du code de la santé publique

les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante.

le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les limites de ces repérages.

Le traitement des déchets

Le rôle et mission des diagnostiqueurs

Responsabilités civile et pénale de l'Architecte

Jour 2 :

Etude de cas pratiques : mission et méthodologie

Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

en démolition, en réhabilitation en extensions de maison.

Rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante ».

Analyse critique de ces documents et utilisation pour évaluer les risques.

Les documents exigibles

Focus

Elimination des déchets amiantés.

Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes.